

COMMUNE DE CHAMPLOST

Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal du 15 JUIN 2015

Présents : QUÉRET Jean-Louis (Maire), SEILLIÉBERT Christophe, Valérie GOUDON (Adjointes), BERCIER Sophie, BOCAT MONNET Christiane, CHICON Pierre, COMBAL Patrice, COMPÉRAT Jean-Raymond, PRÉVOST Yvette, QUARTIER David.

Absente non excusée : ARMONGON Maryline,

Absent excusé : LORIN Gwénaél.

Absents excusés :

GENREAU François a donné pouvoir à BOCAT MONNET Christiane

MILLARD Julien a donné pouvoir à QUÉRET Jean Louis

PERQUY Alain a donné pouvoir à QUARTIER David

Secrétaire de séance : COMBAL Patrice

Les conseillers n'ayant aucune observation à apporter au dernier compte rendu, ils signent le registre des délibérations.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire expose l'état vieillissant de notre réseau d'eau potable sur l'ensemble de la commune. Il rappelle que malgré que notre diagnostic des réseaux d'eau potable n'ait pu être fait à temps, nous avons décidé de refaire la conduite et les branchements sur la route de Paris afin de ne pas avoir à creuser une seconde fois la route départementale. Il fait part aux conseillers des différents appels d'offres concernant le remplacement des conduites :

- Mansanti : 176 805,25 Euros HT
- Proxi TP : 189 951,30 Euros HT
- COLAS : 185 721,80 Euros HT

L'entreprise retenue est donc la Société Mansanti

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer le marché ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Le conseil vote à l'unanimité POUR.

QUESTIONS DIVERSES

- 1) Monsieur le Maire rappelle que la course cycliste du « 19ème CIRCUIT ICAUNAIS » passera à Champlost puis à Chatton et à Vaudupuits le dimanche 21 juin 2015 à partir de 15H30, précédée de la caravane publicitaire
- 2) Monsieur le Maire informe le conseil, qu'il désire offrir au nom du Conseil municipal, une coupe fleurie pour les obsèques de M. Robert DEPLANQUE, l'ancien Maire du Mont Saint Sulpice et vice-président de la Communauté de Communes de Seignelay-Brienon.

- 3) Monsieur le Maire fait lecture d'une note de Monsieur François Genreau concernant l'organisation d'une visite du Sénat, par le SIVU du Créanton et de la Brumance le jeudi 15 octobre 2015. Cette visite sera réservée aux élus ou aux membres du Sivu ainsi qu'à leurs épouses.

- 4) Monsieur Christophe SEILLIÉBERT donne lecture du compte rendu de voirie :

La commission a effectué un état des lieux de la commune.

Lors de la prochaine campagne de Point À Temps Automatique (PATA), il semble prioritaire et nécessaire d'intervenir sur :

- la rue de Bailly,
- l'angle de la rue du Clouzeau et de la Triperie,
- Le Chemin Noël et le Chemin de Sens,
- la rue d'Avrolles,
- le "triangle" et la "colonie" à Vachy,
- la route du Montelard

Il a également été évoqué le remplacement de certains panneaux de signalisation, l'étude afin de réaménager la place du 14 juillet à Champlost, et le devenir de la croix de rogations à Vaudupuits

Il nous semble également nécessaire d'effectuer des arasements de banquettes notamment dans les entrées de pays, puis, la rue du lavoir, la rue d'Avrolles (Pinguetterie et Bois de la Raie)... Il propose d'établir un programme annuel d'arasement de banquettes et de demander des devis à différentes entreprises.

- 5) Monsieur Christophe SEILLIÉBERT donne lecture des effectifs scolaires concernant la prochaine rentrée :

- 9 petites sections
- 6 moyennes sections
- 12 grandes sections (4 resteront en maternelle et 8 seront dans la classe des CP).
- 9 CP
- 10 CE1
- 11 CE2
- 11 CM1
- 12 CM2

L'effectif des petites sections est en baisse.

Dans l'état actuel, à moyen terme les effectifs risquent de continuer de baisser.

- 6) Madame Valérie GOUDON rappelle le programme des festivités du 14 juillet qui se dérouleront au jardin du presbytère après le feu d'artifice à l'étang. D'autre part, le départ de la retraite aux flambeaux se fera depuis la place de l'Abbé Dubois. Un dernier point a été fait pour l'organisation de cette journée.

La séance est levée à 22 h 00.

Vu par nous, Jean-Louis QUÉRET, Maire de la commune de CHAMPLOST, pour être affiché le 24 juin 2015, à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05 avril 1884.

Le Maire,
Jean-Louis QUÉRET